

Direction Régionale Unique : les 1ers éléments...

Le 9 septembre, M. BERGES, TPG et prochain responsable de la nouvelle Direction Régionale Unique, a souhaité rencontrer, au cours de réunions séparées, les différentes sections syndicales départementales. La délégation de la section **FO-DGFIP** était composée de Jean-Marc LECOUCVEY, Françoise DIMICOLI et Bruno GILBERT.

Entouré de ses futurs adjoints « pressentis » (M. NOTTEBART pour la « gestion RH », M. TENAILLEAU pour la « gestion fiscale » et M. LABAYEN au sort définitif non encore connu, mais qui aspire à poursuivre sa carrière hors du Calvados), le futur DRU a présenté les quelques éléments connus de la prochaine direction locale :

- mise en place début 2010 mais sans date encore arrêtée (1^{er} janvier, 1^{er} février ou encore 1^{er} mars 2010 ?)
- fin septembre, 1^{ère} esquisse d'organigramme général avec les responsables des pôles et des principales divisions,
- un principe d'action = un minimum de déménagement,
- en sachant que les services RH, Logistique, Recouvrement (partie fiscale) seraient les premiers à être impactés,
- que tous les aménagements nécessaires se feraient par étape et sans précipitation !

Au-delà de ces premières informations ... partielles, les représentants de la section **FO-DGFIP**, rappelant que le contexte des suppressions permanentes d'emplois est déjà suffisamment lourd, ont fait une demande essentielle : **que les agents concernés par les changements imposés ne soient en rien « lésés »**. A titre d'exemple, ils ont ainsi évoqué le problème récurrent du stationnement, celui des Horaires Variables et ont insisté fortement sur l'importance de ces « détails » dans la vie au quotidien des agents.

Ils ont également demandé à ce que les agents reçoivent au plus vite une information complète (qui ? quand ? comment ? où) avant que les inévitables *bruits de couloir* apportent tout et son contraire. Réponse : octobre devrait permettre cette information.

Un autre sujet abordé a été celui du fonctionnement des instances paritaires :

- pour les CTP, « chacun chez soi » (un CTPL côté « gestion publique » et un CTPD côté « filière fiscale ») jusqu'à la création effective de la DRU et un CTPD unique à compter de cette même création,
- pour les CAP, maintien d'instances séparées par « filière » jusqu'à la fusion des corps (avec unicité des statuts et des gestions « A », « B » et « C »), à une date encore indéterminée (fin 2010 ?),
- ce qui n'interdira pas, dès à présent, des ...rapprochements (une réunion « travaux immobiliers » rassemblera prochainement tous les acteurs, directions et organisations syndicales des 2 filières),
- compte tenu des différences de pratiques, le TPG a admis que les premières instances paritaires permettront de « s'appivoiser les uns les autres » !!!

Les représentants de la section **FO-DGFIP** ont profité de cette réunion pour évoquer un certain nombre d'autres sujets parmi lesquels :

- SIP Bayeux et Pont l'Evêque : les représentants de la section **FO-DGFIP** ont demandé que les agents concernés soient informés très rapidement de (tous) leurs droits dans le cadre de la création de ces nouvelles structures de travail. Réponse : « autour du 10 octobre »,

- Pandémie grippale : les représentants de la section **FO-DGFiP** ont demandé à ce qu'une information soit donnée aux agents. Le TPG a répondu que cette information serait faite en temps voulu et seulement en cas de pandémie déclarée. Les représentants de la section **FO-DGFiP** ont fait part de l'annonce faite par M. RAMBAL lors d'un groupe de travail en date du 7 septembre qu'une note de la DGFiP serait rapidement mise à disposition du réseau sur la base de la circulaire Fonction publique du 26 août 2009.
- D.O.S. : une bonne cinquantaine de « volontaires » aux différents groupes !!! Comment motiver les agents à quitter leur travail quand la pression dans les postes et services se fait de plus en plus forte. Et puis, les souvenirs des résultats d'un certain « projet de service » restent encore en mémoire...

Pour tout renseignement complémentaire, appeler au **02-31-38-34-61**
ou envoyer un message à : **fo.014@dgfip.finances.gouv.fr**

BULLETIN d'ADHESION



NOM : Prénom :

Adresse e-mail :

Grade : Indice Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Calvados.**

Fait à le
(signature)

à **66 %** de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu